

La vallée du Rhône fait partie d'un axe de transport européen majeur, le corridor « Mer du Nord-Méditerranée ». Cet axe concentre des flux de marchandises très importants qui passent **très majoritairement par la route**. Il en résulte une production de gaz à effet de serre massive et des nuisances considérables pour la population des territoires traversés : pollution, bruit, congestion, insécurité.

Dans ce contexte, l'existence de la voie fluviale à grand gabarit Rhône-Saône est une chance pour ces territoires. Disposant d'une grande réserve de capacité, elle offre en effet une alternative au « tout route », fiable et vertueuse au regard des enjeux de développement durable : utiliser le mode fluvial plutôt que le mode routier permet en effet de **diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre**, c'est en outre le mode de transport **le moins bruyant et le plus sûr**.

La voie fluviale joue déjà un rôle significatif dans le système de transport qui parcourt la vallée du Rhône puisque 8% du trafic (en tonne-km) utilise la voie d'eau. Mais la marge de progrès reste considérable, pour peu que l'on réunisse toutes les conditions nécessaires au développement du mode fluvial.

L'aménagement et l'équipement des espaces fonciers nécessaires à l'accueil d'entreprises utilisatrices du mode fluvial et à la mise en place d'une offre de services portuaires répondant aux besoins de clients multiples, font partie des **conditions sine qua non de ce développement**.

De ce point de vue **le site industrialo-portuaire de Salaise-Sablons revêt une importance majeure à l'échelle du bassin**. Son activité fluviale le situe déjà aujourd'hui comme **le 2ème port** du bassin Rhône Saône après celui de Lyon. Il dessert en effet un territoire économique vaste et dynamique.

Mais il est appelé à un plus grand avenir encore par sa situation géostratégique privilégiée : il bénéficie en effet à la fois de la proximité et de l'attractivité croissante de la métropole lyonnaise, et d'une histoire industrielle bien ancrée dans le territoire.

Le « schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence » a reconnu et identifié l'ensemble des potentiels de développement de ce site au sein du système portuaire qui s'étend de Villefranche à Salaise-Sablons. Ce schéma a été élaboré en s'appuyant sur les réalités du marché et sur une connaissance concrète de chaque filière. Approuvé par l'ensemble des collectivités et acteurs concernés en 2016, il fait référence pour l'ensemble des projets portuaires de ce territoire.

Le projet d'aménagement INSPIRA, objet de la présente enquête publique, a pris en compte les orientations de ce schéma , ce qui est un gage de réussite.

En conclusion, l'Association PROMOFLUVIA soutient ce projet compte tenu de sa capacité à contribuer au rééquilibrage modal au profit des modes alternatifs à la route et de son apport à la lutte contre le réchauffement climatique.